

# *Scontri di a Muntagna Corsa*

9 & 10 di frivaghju di u 2023 - Zicavu

**CARTULARE DI STAMPA**



# SOMMAIRE

## 03

SCONTRI DI A  
MUNTAGNA CORSA

## 04

PRUGRAMMU DI I  
SCONTRI DI A  
MUNTAGNA CORSA

## 05

CUMITATU DI A  
MUNTAGNA CORSA

## 06

DATES CLÉS ET  
ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES DU  
SADPMC

## 07

RÉVISION DU SADPMC

## 08

MISE EN ŒUVRE DU  
SADPMC 2021-2022

## 11

GOUVERNANCE

## 12

INSTANCES ISSUES DU  
COMITÉ DE MASSIF

# SCONTRI DI A MUNTAGNA CORSA

6<sup>ma</sup> EDIZIONI



9&10/02/2023

ZICAVU  
CASA CUMUNA



Le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président délégué du Comité de massif de Corse et les Conseillères et Conseillers exécutifs lancent ce jeudi 09 février 2023 à Zicavu la 6ème édition des Scontri di a Muntagna Corsa, en présence des membres du Comité de Massif ainsi que différents partenaires, élus, associations et acteurs de la montagne.

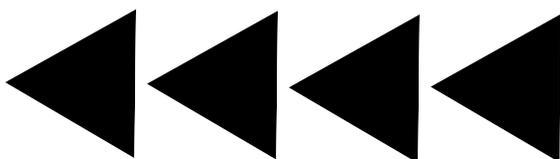
Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de la politique en faveur de l'intérieur et de la montagne une priorité absolue.

La Collectivité de Corse s'engage ainsi fortement dans ce domaine, en particulier à travers l'action du Comité de Massif.

Dans ce cadre, l Scontri di a Muntagna Corsa, organisés chaque année par la Collectivité de Corse, ont vocation à réunir tous les acteurs concernés pour des échanges, débats et ateliers de travail autour des problématiques qui touchent les territoires de l'intérieur et de la montagne.

Cette 6ème édition est dédiée à la révision du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne, dont la méthodologie de révision a été validée lors du Comité de Massif d'U Salge, qui s'est tenu en novembre dernier.

Ces assises doivent permettre de dégager des objectifs et des pistes d'actions concrètes, partagés par l'ensemble des forces vives au service du développement, de l'aménagement et de la protection de la montagne Corse.



# JOUR 1

Ghjovi u 9 di frivaghju di u 2023

**09 H 30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS** Casa Cumuna

**10 H 00 OUVERTURE DES TRAVAUX**

- Synthèse du travail préparatoire aux Assises de la forêt
- Présentation du bilan de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne
- Bilan et perspectives de la gouvernance du Comité de Massif

## DÉJEUNER

**14 H 30 3 ATELIERS EN SIMULTANÉS**

- Atelier « Eau et assainissement », Gilles Giovannangeli, Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse
- Atelier « Infrastructures et réseaux », Julien Paolini, Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse et Don Marc Albertini, Maire de Ghisoni
- Atelier « Services de base - Santé », Bianca Fazi, Conseillère exécutive en charge du social et de la santé

# JOUR 2

Vennari u 10 di frivaghju di u 2023

**09 H 30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS** Casa Cumuna

**10 H 00 3 ATELIERS EN SIMULTANÉS**

- Atelier « Tourisme de montagne », Jean-Paul Panzani, Conseiller à l'Assemblée de Corse
- Atelier « Agriculture de montagne », Dominique Livrelli, Président de l'Office du développement agricole et rural de Corse
- Atelier « Services de base - Éducation Formation », Antonia Luciani, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine de la formation et de la recherche

## DÉJEUNER

**14 H 30 RESTITUTION DES ATELIERS**

# U CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA

## *Parlement de la Montagne Corse*

Pour rappel, cet outil a pour vocation de fixer les objectifs nécessaires au développement, à l'aménagement et à la protection des territoires de l'intérieur en Corse.

Les territoires de la montagne Corse représentent 60 à 70% de notre île. **Le Comité de Massif s'inscrit dans une dynamique au service de la reconquête de l'intérieur de la Corse.**

Afin de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif corse, la Collectivité de Corse a initié un plan de financement de 183 millions d'euros pour la période 2017-2023.



*Le Comité de Massif de Corse est un outil efficace et concret pour revitaliser et dynamiser les territoires de l'intérieur.*

Le Comité de Massif de Corse réunit ses membres de façon délocalisée au cœur des villages pour réaffirmer les liens avec les territoires de l'intérieur et la volonté d'agir par des actions concrètes dans des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, le numérique, la culture, le pastoralisme, le développement d'un tourisme durable et intégré...



# DATES CLÉS DU PREMIER SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

- **Mai 2016 :**  
Réactivation du Comité de Massif – Délibération de l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif
- **Mai à décembre 2016 :**  
Préparation du premier Schéma d'Aménagement, de développement et de Protection de la Montagne : Comités de massif d'Olmi Capella, Bucugnà, Livia
- **Décembre 2016 :**  
Validation par les acteurs des territoires de montagne du 1er SADPM lors des premières assises de la montagne – Niolu
- **Février 2017 :**  
Adoption à l'unanimité par l'Assemblée de Corse du premier Schéma d'Aménagement, de développement et de Protection de la Montagne Corse

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SADPMC 2017- 2023

### **Axe 1**

#### *Infrastructures et réseaux*

- Eau et assainissement
- Électrification
- Aménagement numérique
- Énergies renouvelables

### **Axe 3**

#### *Tourisme de montagne*

- Sites naturels
- Accueil et hébergements
- Routes thématiques

### **Axe 2**

#### *Amélioration des services de base*

- Santé
- Éducation
- Formation

### **Axe 4**

#### *Agriculture de montagne, Forêt*

- Pastoralisme
- Agriculture
- Forêt

## RÉVISION DU SADPMC

L'élaboration d'un schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) est une prérogative confiée aux comités de massifs depuis l'avènement de la première Loi Montagne de 1985.

La Loi n°2016-1888 du 28 Décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne renforce les missions du Comité de Massif et reconnaît la Corse en tant qu'« île montagne ».

En février 2017, l'Assemblée de Corse approuve le premier SADPM Corse qui contribue à faire converger, pour ce qui concerne les territoires de l'intérieur et de la montagne, les politiques relatives aux différentes compétences de la Collectivité de Corse, à les optimiser, à les simplifier dans leur mise en œuvre pour les acteurs de terrain et les collectivités locales, et à les insérer dans une logique de résultats.

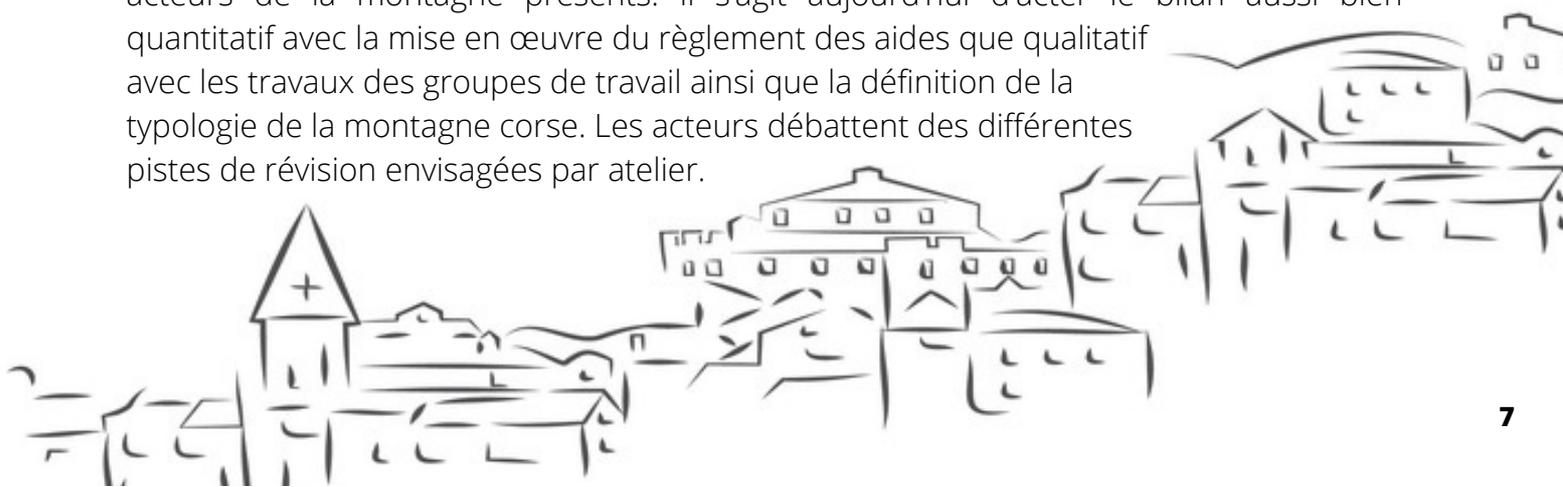
Ces territoires sont sources de richesses naturelles et patrimoniales (forêt, eau, ...) mais souffrent néanmoins de désertification et d'un déficit de gestion du foncier. Ainsi, la problématique d'aménagement de la montagne et de l'intérieur corse se pose, aussi bien en termes de protection, qu'en termes de gestion du territoire, notamment à cause des constats avérés suivants :

- la déprise humaine et la régression des activités agricoles et pastorales, gestionnaires de l'espace, qui favorisent l'augmentation du couvert végétal et une consommation désorganisée des sols ;
- le mitage et la banalisation de l'architecture rurale, qui déstructurent la fonctionnalité des villages et le paysage.

Le premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse s'articule autour de 4 axes :

- Mise à niveau des infrastructures et réseaux (Eau et assainissement, électrification, aménagement numérique, énergies renouvelables) ;
- Amélioration des services de base (santé, éducation, formation) ;
- Tourisme de montagne ;
- Agriculture de montagne.

Le premier SADPM 2017-2023 arrive en fin de mise en œuvre, une révision est amorcée et initiée lors de cette 6ème édition des Assises de la Montagne avec l'ensemble des acteurs de la montagne présents. Il s'agit aujourd'hui d'acter le bilan aussi bien quantitatif avec la mise en œuvre du règlement des aides que qualitatif avec les travaux des groupes de travail ainsi que la définition de la typologie de la montagne corse. Les acteurs débattent des différentes pistes de révision envisagées par atelier.



# MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2017-2022 :

## → LES PROJETS FINANCÉS

# 2017 - 2022

Le Comité de Massif s'est prononcé en faveur d'une intervention du fonds montagne de **38 279 207,93 €** pour un montant total de **74 271 749,09 €** de projets.

### Axe 1 : Réseaux et infrastructures

**14 011 525,26 €** de fonds montagne pour un montant de **28 695 187,58 €** de projets.

Cet axe est fortement utilisé pour le rattrapage des infrastructures d'eau et d'assainissement, en termes d'investissement bien sûr, mais également en fonctionnement. Il contribue également au financement d'opérations d'investissement relatif à l'électrification dans l'intérieur par le biais d'une convention pluri-annuelle avec le SIEEP HC.

- 111 opérations au titre du RDA (extensions des réseaux, GEMAPI, DUP, ...);
- 127 communes dans le cadre de l'AAP numérique : 976 591,49 € de fonds montagne.

### Axe 2 : Services de base

**5 651 010,58 €** de fonds montagne pour un montant de **12 010 544,74 €** de projets.

Cet axe est largement sollicité pour des interventions en faveur de mesures sanitaires en direction des populations, avec la rénovation de casernes et la création de structures de santé (ESP et MSP) et l'aide aux équipements dans le cadre de l'AAP santé (CHI Corti-tattone, Sartè, U Serenu...). : maisons de santé, centres de premiers secours, IRM de Tattone, ... De même, plusieurs acquisitions de véhicules de déneigement ont été soutenues pour permettre aux communes d'intervenir sur leur voirie communale.

D'autre part, il contribue à l'amélioration de l'accès des zones blanches.

Enfin, l'AAP Culture permet une revitalisation des territoires les plus contraints avec le soutien de structures proposant un programme à l'année (Orma Creazione, Zia Mattea...).

- 54 opérations au titre du RDA ;
- 3 opérations au titre de l'AAP Santé pour un montant de 233 517 € de fonds montagne ;
- 3 opérations au titre de l'AAP Culture pour un montant de 126 531 € de fonds montagne ;
- Parmi ces financements, 2 opérations ont été menées au titre du Plan Avenir Montagne pour la création de A casa di l'artigiani à Lugu di Nazza et d'un centre d'immersion linguistique à E Valle d'Alisgiani.

# MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2017-2022 :

## ➔ LES PROJETS FINANCÉS

### **Axe 3 : Tourisme de montagne**

**10 770 776,93 €** de fonds montagne pour un montant de **19 978 120,61 €** de projets.

Cet axe a été mobilisé pour répondre aux besoins de financements du Plan Avenir Montagnes. Il permet une mise en valeur touristique et patrimoniale en corrélation avec les orientations définies par le SADPMC, notamment autour de la Strada Paolina, et des grands itinéraires de randonnées (rénovation refuges, sentier de Caprunale...).

Il est complété par un AAP en faveur de l'hébergement touristique permettant de pallier les manques d'offre en territoires de montagne.

- 66 opérations au titre du RDA (Réhabilitation des refuges du GR20, aménagements touristiques et équipements pour la gestion des flux) ;
- 5 opérations au titre de l'AAP tourisme pour un montant de 309 954,26 € de fonds montagne (total projets 664 314,23 €) ;
- Parmi ces financements, l'intervention à hauteur de 5 093 121,78 € du fonds montagne a permis l'inscription ou la labellisation au Plan Avenir Montagne de 15 opérations représentant un total de 11 740 387 € sur ce seul axe.

### **Axe 4 : Agriculture pastorale et productive**

**7 845 895,16 €** de fonds montagne pour un montant de **13 587 896,16 €** de projets.

Cet axe a connu un regain de mobilisation depuis 2022, avec notamment les orientations affirmées en faveur de l'autonomie alimentaire lors des assises de la Montagne qui se sont déroulées à Montegrossu en février 2022.

C'est ainsi que près de 947 000 € ont d'ores et déjà été attribués pour des Projets alimentaires territoriaux (A Ghisunaccia, I Prunelli di Fiumorbu, Vintisari, ...), pour des vergers et jardins partagés, ou encore pour des études liées à cette thématique.

Un important soutien aux éleveurs a été déployé pendant la crise COVID, notamment à travers la gratuité de l'abattage et du transport ainsi que le rachat de stocks pour 1,89 millions d'euros.

- 40 opérations au titre du RDA (rénovation de bergeries, modernisation des abattoirs, étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoires) ;
- 8 opérations au titre de l'AAP Bois, dont 98 752,20 € de fonds montagne en 2022 et 176 554,90 € en 2021.

# MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2017-2022 :

## → LES PROJETS FINANCÉS

**2017**

**7 493 227,00 €** de projets soutenus dont  
**2 094 181,00 €** de fonds montagne

**2018**

**10 260 494,47 €** de projets soutenus dont  
**4 474 779,00 €** de fonds montagne

**2019**

**9 486 169,27 €** de projets soutenus dont  
**4 419 531,22 €** de fonds montagne

**2020**

**10 561 933,57 €** de projets soutenus dont  
**7 081 954,73 €** de fonds montagne

**2021**

**17 098 112,27 €** de projets soutenus dont  
**10 004 297,31 €** de fonds montagne

**2022**

**19 371 812,51 €** de projets soutenus dont  
**10 204 464,67 €** de fonds montagne

## Total pour la période 2017 - 2022

**74 271 749,09 €** de projets soutenus dont  
**38 279 207,93 €** de fonds montagne

## GOVERNANCE DU COMITÉ DE MASSIF

► Loi du 9 Janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne a institué des comités pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne, dénommés comité de massif.

► Délibération de l'Assemblée de Corse approuvant la composition du Comité de Massif en 2017 (modifiée en 2018) : 3 collèges (élus, acteurs économiques) et 102 membres

► Délibération de l'Assemblée de Corse approuvant le fonctionnement du Comité de Massif (modifié en novembre 2021) :

- Commission Permanente 25 membres titulaires et 25 suppléants.
- Comité Technique
- Commissariat de Massif

### SA COMPOSITION

Le Comité de Massif est constitué par le collège des élus, le collège des acteurs sociaux économiques et associatifs ainsi que le collège des personnes qualifiées dans les domaines agricole ou scientifique.

Une commission permanente et un comité technique spécialisé alimentent également les travaux du Comité de Massif.

### INSTALLATION DU COMITÉ DE MASSIF

La composition élargie du Comité de Massif assure une meilleure représentativité des institutions, des territoires et de leurs organisations, mais aussi des acteurs de la montagne.

Cette composition de **102** membres qui comporte **57** représentants des collectivités et **45** socioprofessionnels permet d'offrir aux acteurs de la montagne un lieu d'échange et l'impulsion des développements et aménagements à entreprendre.

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Le Comité de Massif constitue en son sein une commission permanente de 25 membres titulaires et 25 membres suppléants.

Les compétences de la commission permanente s'exercent dans le respect des compétences du comité de massif.

La commission permanente est chargée de :

- préparer les réunions du Comité de Massif,
- assurer la synthèse des travaux des commissions ou groupes de travail,
- participer au suivi des programmes de financement (y compris les programmes européens de développement régional) concernant le massif,
- assurer les études ou autres sujétions que lui soumet le Comité de Massif.

*Le Comité de Massif,  
à l'écoute et au service  
des territoires*

# LES INSTANCES ISSUES DU COMITÉ DE MASSIF

## LE COMITÉ TECHNIQUE

### SA COMPOSITION

Composé des directions opérationnelles de la Collectivité de Corse (santé, social, culture, numérique, éducation, formation...), des services des agences et office menant des projets ayant un lien avec le schéma montagne, notamment de développement et d'aménagement des territoires

### SON RÔLE

- Vérifier l'éligibilité et la faisabilité des opérations
- Proposer une hiérarchisation de programmation en fonction des crédits disponibles
- Les propositions du Comité technique sont soumises pour avis à la Commission permanente

### SA COMPOSITION

Composée du Conseil exécutif, de l'Assemblée de Corse, l'ODARC, l'OTC, l'AUE, l'OECC, l'OEHC, l'ADEC, des élus de la culture et du patrimoine, des élus à la jeunesse, à la santé sociale, associations d'élus, intercommunalités, PETR, PNRC, ARS, Chambres d'Agriculture, FFME, COFOR2A, chambre économie sociale et solidaire, syndicat activités professionnels de pleine nature, associations activités économiques

## LA COMMISSION PERMANENTE

### SON RÔLE

- Vérifier si les demandes de financement correspondent aux objectifs du Schéma d'Aménagement de Développement et de protection de la montagne
- Émettre un avis d'opportunité sur toutes les demandes de financements et des recommandations sur les appels à projets

## LE COMMISSARIAT DE MASSIF

Les massifs continentaux disposent d'un commissariat de massif, il est placé sous l'autorité du préfet coordonnateur du massif, a un rôle institutionnel relatif à l'aménagement, au développement et à la protection des massifs, d'ordre interrégional et interministériel, au service de la politique de massif. C'est un service déconcentré de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Une délibération de l'Assemblée de Corse de novembre 2021 a désigné la Direction Générale en charge du développement et de l'aménagement des territoires de la Collectivité de Corse pour assurer les missions du commissariat de massif.